



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur téléphone portable. Elle rappelle les mesures sanitaires actuellement en vigueur : port du masque obligatoire à enlever uniquement au moment de prendre la parole.

1. APPEL

Sur 35 membres, 27 sont présents, 6 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Tout d'abord, il excuse M. Vincenzo Camuglia qui est malade ce soir.

Il annonce que la mise à l'enquête pour le tram s'est terminée le 30 novembre. Il nous informe que pour le tronçon Renens - Villars-Sainte-Croix, il y a 40 oppositions qui sont en cours de traitement.

La traditionnelle verrée de fin d'année n'aura pas lieu à l'issue de cette séance, en raison de la situation sanitaire actuelle.

M. Nicola Cassetta

Il annonce que la dernière fuite d'eau, constatée en Vigny, a été réparée.

M. Frédéric Strittmatter

Il rappelle que le lundi 13 décembre 2021 à 18h30 aura lieu la vente des sapins de Noël. Il remercie la population d'y avoir répondu nombreux, tous les sapins ont été vendus. Il précise que la Municipalité a changé de fournisseur, ce dernier apportera des sapins du type Nordmann, plus fournis. Au nom de la Municipalité, il espère qu'ils plairont. La Municipalité se réjouit de nous accueillir autour d'un verre de vin chaud.

Mme Nicole Cattano n'a pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Au sujet des séances pour l'année 2022, une séance supplémentaire est agendée au 27 janvier. Elle énumère les autres dates : 10 mars - 30 juin - 6 octobre et le 15 décembre.

Le Bureau du Conseil a reçu pratiquement toutes les coordonnées des membres. Il espère pouvoir établir la liste récapitulative prochainement et vous la remettre d'ici la séance du mois de janvier.

Elle nous informe que nous n'avons pas reçu le rapport de la commission pour l'EIEVMV. Il sera transmis par courrier séparé à sa réception.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. Jean-Jacques Zumbrunnen s'étonne du matériel utilisé pour le remplacement des conduites, annoncé par M. Nicola Cassetta. Selon lui, le PVC est un matériel qui ne résiste pas au froid et qui produit des perturbateurs endocriniens, page 5.

M. Nicola Cassetta répond qu'il s'agit d'une erreur de sa part, effectivement, il s'agit de conduites en PE et non en PVC comme annoncé lors de la séance.

M. Christian Baur demande pour le point 5 : ordre du jour, que figure la raison des points supprimés : postulats/motions et divers.

Mme la Présidente répond que cela figure dans ses communications.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté, moins 2 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Mme la Présidente procède à l'assermentation de 2 personnes : Mmes Susanne Perrudet et Margarete Poget. L'assemblée applaudit.

Le bureau du Conseil général a enregistré les démissions de Mmes Morgane Navarro et Christine-Chantal Strittmatter.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 37 membres à ce jour.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE EN MATIERE DE RECOURS D'IMPOTS – LEGISLATURE 2021-2026

Mme Margarete Poget est élue par acclamation.

9. PREAVIS MUNICIPAL NO 11/2021 RELATIF AU BUDGET 2022

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande quant au compte 810.318, page 25-26. Il rappelle que lors du préavis 7/2018, le montant annoncé CHF 783.00 pour la maintenance du software et CHF 400.00 pour la maintenance de la programmation informatique de la facturation par Ofisa. Il demande comment est-on arrivé à un montant de CHF 17'200.00. La réponse est donnée plus tard.

Mme Susanne Perrudet demande quant au compte 810.312 pour l'achat de l'eau CHF 112'400.00, pour quelle raison ce n'est pas le même montant au budget de l'EIEVMV qui est de CHF 114'500.00.

M. Nicola Cassetta répond que notre budget a été établi sur un chiffre indiqué par téléphone bien avant que le budget format papier nous soit transmis.

Mme Vivette Pilloud demande, en page 28, il y a un solde à amortir au 1.1.2021 de CHF 341'252.35 qui apparaît sans savoir à quoi il appartient et comment il va être amorti.

M. Georges Cherix ne peut répondre ce soir. Il apportera une réponse lors du prochain Conseil général.

M. Christian Baur demande pour quelle raison, page 27 quant aux comptes 451.381 et 810.381 les chiffres mentionnés ne sont pas les mêmes que ceux qui figurent au budget.

M. Georges Cherix ne peut répondre ce soir. Il apportera une réponse lors du prochain Conseil général.

Pour répondre à la question de M. Jean-Jacques Zumbrunnen quant au compte 810.318, M. Nicola Cassetta informe que la différence de CHF 10'000.00 concerne le préavis de la Fornache.

M. Christian Baur demande, étant donné que nous recevons un budget de l'EIEVMV, s'il serait possible de recevoir un budget pour les comptes 600.352 Pol, 650.352 SDIS et 660.352 ORPC afin d'avoir le détail des montants et non que soit juste mentionné « part à des charges d'autres communes ». Mme Nicole Cattano répond pour la Pol et l'ORPC, le Conseil général a élu des délégués qui représentent notre commune au sein de ces associations intercommunales et qui valident les budgets et les comptes. Elle informe que les chiffres devraient figurer sur les sites respectifs de ces associations intercommunales, et elle précise que les documents sont volumineux.

M. Christian Baur demande quant au compte 150.352, page 4/26, « part à des charges d'autres communes », la participation au déficit au centre sportif de CHF 16'340.00, si nous versons un autre montant participatif pour l'exploitation.

M. Georges Cherix répond que c'est le montant total payé par année pour ce poste.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôture la discussion.

Le préavis No 11/2021 concernant le budget communal 2022 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, moins 8 abstentions.

10. PREAVIS MUNICIPAL NO 12/2021 CONCERNANT LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

La Présidente passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 12/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal 12/2021 est accepté moins 5 abstentions.

11. PREAVIS MUNICIPAL NO 13/2021 DEMANDE D'AUTORISATIONS GENERALES POUR LA DUREE DE LA LEGISLATURE 2021-2026

La Présidente passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 13/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Margarete Poget demande ce que veut dire *dans l'intérêt de la commune*. Elle demande, également, le total maximum des points A à F.

M. Georges Cherix n'a pas fait le calcul, cela dépend du nombre de cas. Cette autorisation générale est donnée, si par exemple, il y avait un objet intéressant à vendre, que la Municipalité puisse l'acquérir. Il rappelle que lors de la précédente législature, la Municipalité a utilisé une fois ou deux les cas exceptionnels de CHF 25'000.00. Il rappelle également que la Municipalité ne peut pas faire une dépense sans établir un préavis afin de demander l'autorisation d'achat auprès de la commission de gestion et des finances.

M. Igor Kortchnoï remercie Mme Monique Romon, Présidente de la commission, de l'avoir aidé à produire le rapport.

M. Marc Furrer demande quant au point I, quel est le montant de la trésorerie courante.

M. Georges Cherix répond que si un don arrivait à la commune de 2 à 3 Mio, la Municipalité pourrait faire un placement sans risque. Il ajoute qu'à ce jour, il n'est pas possible de faire un placement, par manque de liquidité.

Le préavis municipal 13/2021 est accepté moins 2 abstentions.

12. PREAVIS MUNICIPAL NO 14/2021 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 76'917.68 POUR LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES – TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES – TRAITEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES DE 1976 A NOS JOURS ET INVENTAIRE DES DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES (EVALUATION, INVENTAIRE, RECONDITIONNEMENT ET ELIMINATION)

La Présidente passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture des rapports.

M. Marc Furrer donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 14/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 14/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Vivette Pilloud demande pour quelle raison la Municipalité n'a pas choisi l'option de porter les frais au budget chaque année, au lieu de les prélever des réserves.

M. Georges Cherix répond que cette façon de procéder leur a été suggérée via le préavis municipal. Il précise que le contrat prévoit un montant global.

M. Christian Baur demande si le scan des documents est employé afin de ne plus utiliser de papier.

M. Georges Cherix répond qu'actuellement cela n'est pas encore possible. Il précise que pour les documents formats A4 et A3 cela est possible mais pas pour des documents tels que des plans. Il précise encore que certains documents doivent être archivés dans le format papier, et précise encore que tout ne peut être informatisé.

M. Igor Kortchnoï demande que les documents scannés soient en format texte et non en format image, sinon ils ne sont pas exploitables.

Le préavis municipal 14/2021 est accepté moins 1 abstention.

13. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Néant

14. DIVERS

Mme Yvette Jenny demande si la commune reçoit des legs ou successions.

M. Georges Cherix répond par la négative.

M. Marc Furrer demande si la transmission des documents pour le Conseil général pourrait se faire par voie électronique.

M. Georges Cherix répond que cette possibilité a été réfléchie mais que tous les Conseillers ne sont pas équipés.

Mme la Présidente pense qu'il serait possible de demander aux membres, celles et ceux qui souhaitent par voie électronique ou par papier. Une proposition sera faite avec le prochain envoi des documents.

M. Tahirou Komi demande s'il est obligatoire de part un règlement ou une Loi, d'envoyer les documents par papier.

Mme la Présidente répond par la négative, et que si une personne souhaite par voie électronique c'est possible.

M. Nicola Cassetta précise que jusqu'à il y a 2 ans, c'était obligatoire, mais depuis la COVID, cela a changé et il serait possible de le faire dès aujourd'hui, pour ceux qui le souhaitent.

Mme la Présidente ajoute que c'est pour cette raison qu'il va être demandé à chacun et chacune de donner son accord ou non pour l'envoi par voie électronique.

M. Igor Kortchnoï précise la procédure en cours auprès de l'ORPC, à savoir qu'il y a un endroit sur le site où chacun peut aller télécharger les documents qu'il désire pour la prochaine séance.

M. Frédéric Strittmatter répond que pour l'ORPC ce n'est pas lui qui a mis en place cette procédure. Et, il précise que ce n'est pas du ressort de la Municipalité mais de l'assemblée du Conseil d'organiser ce genre de système via la présidence et de mettre en place un point d'ancrage pour tous les documents.

Mme la Présidente répond qu'après avoir eu l'accord de certains pour l'envoi par voie électronique, elle pense que cela ne sera pas possible de tout envoyer par courriel car certains dossiers seront trop volumineux. Elle pense donc à la mise en place d'un système où il sera possible d'aller télécharger ou consulter tous les documents utiles.

M. Igor Kortchnoï informe que M. Tahirou Komi peut être utile à la réalisation de ce genre de système, de par son expérience professionnelle.

Mme la Présidente demande à M. Tahirou Komi son avis.

Ce dernier se tient à disposition pour une discussion.

M. Tahirou Komi fait une remarque quant à la procédure sur la sécurité informatique annoncée par M. Frédéric Strittmatter lors d'une précédente séance, qu'il relit. Il ne pense pas que cela soit la bonne marche à suivre, étant donné que c'est Ofisa qui œuvre pour notre sécurité. Selon lui, il faudrait donner le mandat à une autre société, qui ferait un constat sur la situation actuelle et nous transmettrions le rapport à Ofisa, pour correction.

M. Georges Cherix répond qu'actuellement, Ofisa a mis des doubles codes à chaque poste.

Mme Nicole Cattano intervient. Depuis le dernier Conseil, Ofisa a donc installé une double sécurité à chaque poste. Elle annonce qu'hier, elle a suivi un cours, donné par le Canton, sur la cybersécurité et la première mesure annoncée pour garantir la sécurité, c'est le double code pour chaque poste. Au sujet des tests sur notre système, elle nous informe que ce n'est effectivement pas à Ofisa que le mandat sera donné. Elle précise qu'un des intervenants, qualifié en informatique auprès d'autres communes, lui a transmis une liste de sociétés pouvant effectuer ces tests de fiabilité. La Municipalité attend encore quelques éléments de la part d'Ofisa avant de prendre d'autres décisions.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande, au vu de la baisse de fréquentation de notre refuge, s'il y a eu des soucis avec la station de traitement des eaux et s'il a été prévu quelque chose pour l'année prochaine avec l'augmentation de la fréquentation possible.

M. Nicola Cassetta répond que le refuge est loué pleinement. Il précise que dernièrement il y a eu un contrôle de l'état mécanique et que tout est en ordre.

Mme Vivette Pilloud intervient et elle précise qu'un contrôle est prévu chaque année par la personne qui a installé la STEP.

M. Christian Baur demande quant aux nouveaux horaires d'ouverture étendues du guichet, ce qui a motivé la décision de ne pas ouvrir un après-midi jusqu'à 17h00, 18h00 ou 19h00.

M. Georges Cherix répond que jusqu'à maintenant, le guichet était ouvert à 7h00 le matin et vu l'augmentation de la présence d'heures du guichet, la Municipalité a souhaité laisser ouvert le mercredi dès 7h00, pour ne pas changer trop rapidement. La Municipalité a attendu de voir si des demandes particulières émanait de la population. La Municipalité a constaté que les heures d'ouverture précédentes soit de 7h00 à 9h00 étaient trop courtes, c'est pour cela que c'est ouvert jusqu'à 12h00. La Municipalité s'est aperçue qu'il n'y a pas eu de demandes particulières et que ces horaires convenaient. M. Christian Baur rappelle que sa question concerne une ouverture plus élargie l'après-midi.

M. Nicola Cassetta répond qu'actuellement il est toujours possible de prendre un rendez-vous l'après-midi.

Mme Nicole Cattano ajoute que la majorité des personnes qui travaillent au bureau sont présentes tous les matins du lundi au jeudi.

M. Christian Baur demande comment il est possible d'afficher quelque chose dans le pilier ouvert au public.

M. Nicola Cassetta répond que le responsable du dicastère n'est pas présent ce soir. Toutefois, il annonce que dès que l'affichage sera ouvert au public, le pilier sera ouvert. Il rappelle que c'est encore au stade de projet donc pas encore actuel.

Mme Monique Romon demande, quant aux fuites d'eau, la dernière découverte en Vigny et réparée cet après-midi, s'il y a encore des fuites potentielles.

M. Nicola Cassetta répond que le circuit d'eau semble étanche et qu'un contrôle est prévu dans 2 semaines.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen intervient pour signaler qu'il a beaucoup de souci de bruit avec le regard des eaux usées situé près de chez lui. Il rappelle que le bus circule toutes les 15 minutes.

M. Nicola Cassetta répond que les socles n'ont pas supporté les passages du bus. La société vonRoll et la Municipalité cherchent une solution.

M. Michel Artar signale qu'il a posté des documents à la boîte communale et qu'elle débordait. Il rappelle qu'il y a des écoles tout près et constate qu'il serait facile de subtiliser des documents. Il propose que si la boîte actuelle n'arrive plus à contenir le courrier qu'elle soit remplacée.

Mme Monique Romon abonde dans le sens de la remarque de M. Artar, il est facile de prendre le courrier à l'intérieur de la boîte.

M. Nicola Cassetta répond qu'elle est relevée chaque jour et qu'il va en parler à son collègue.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à la Municipalité et il souhaite à tous une bonne fin d'année, de bonne Fêtes et le plaisir de nous retrouver le 27 janvier 2022.

M. Nicola Cassetta remercie la commission de gestion et des finances pour le travail incroyable effectué lors des 4 derniers préavis. Il relève également que la communication se passe relativement bien.

Mme La Présidente réitère aussi ses remerciements à la commission ainsi qu'à tous les membres du Conseil général pour leur travail accompli. Elle nous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h40. L'assemblée applaudit.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard